



# PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

N° D'IMPRIMÉ T31577999

EXEMPLAIRE REMIS A L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE		(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL																																																																							
Contrôle technique périodique		31/03/2025	25294406																																																																							
(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE		(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ																																																																								
Défavorable pour défaillances majeures		<p><b>Défaillances majeures :</b>            2.2.1.a.2. ÉTAT DU VOLANT : Mouvement relatif entre le volant et la colonne légèrement endommagé ou mal fixé C            4.8.1.a.2. ÉTAT (CATADIOPTRES, MARQUAGE DE VISIBILITÉ RÉFLÉCHISSANT ET PLAQUES RÉFLÉCHISSANTES ARRIÈRE) : Catadioptrre défectueux ou endommagé : fonction réfléchissante affectée ARD            5.3.4.a.2. ROTULES DE SUSPENSION : Usure excessive AVG, AVD            7.1.2.b.2. ÉTAT DES CEINTURES DE SÉCURITÉ ET DE LEURS BOUCLES : Ceinture de sécurité endommagée : coupure ou signes de distension AVG</p> <p><b>Défaillances mineures :</b>            3.3.1.b.1. MIROIRS OU DISPOSITIFS RÉTROVISEURS : Miroir ou dispositif légèrement endommagé ou mal fixé C            6.2.1.a.1. ÉTAT DE LA CABINE ET DE LA CARROSSERIE : Panneau ou élément endommagé G, D            6.2.3.c.1. PORTES ET POIGNÉES DE PORTE : Portière, charnières, serrures ou gâches détériorées AVD            6.2.13.b.1. AUTRES OUVRANTS : Détérioration D</p> <p><b>Kilométrages relevés lors des précédents contrôles techniques depuis le 20 mai 2018 :</b> 27/09/2018 : 255831 km / 26/09/2019 : 275980 km / 24/09/2020 : 297384 km / 20/09/2021 : 317836 km / 21/09/2022 : 336231 km / 19/09/2023 : 356049 km / 13/09/2024 : 370714 km</p>																																																																								
(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ																																																																										
30/05/2025																																																																										
NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE																																																																										
Contre-visite																																																																										
IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE																																																																										
N° D'AGRÈMENT : S066T019																																																																										
(9) RAISON SOCIALE : SARL CONTROLE TECHNIQUE DE L'ASPRE																																																																										
(3) COORDONNÉES : 1 IMPASSE DES CORBIERES ZONE ARTISANALE 66300 THUIR Tél : 04.68.53.40.48.																																																																										
(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR																																																																										
N° D'AGRÈMENT : 066T0090																																																																										
SIGNATURE :																																																																										
IDENTIFICATION DU VÉHICULE																																																																										
(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1 <sup>ère</sup> mise en circulation																																																																								
4812 TV 66 (F)	09/10/2006	09/10/2006																																																																								
Marque	Désignation commerciale																																																																									
RENAULT	MASTER																																																																									
(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre																																																																								
VF1FDCUJ636572480	N1	CTTE																																																																								
Type/CNIT	Énergie																																																																									
FDCUJ6	GO																																																																									
Document(s) présenté(s)																																																																										
Certificat d'immatriculation																																																																										
(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ		MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES																																																																								
373462		<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th colspan="2">AVANT</th> <th colspan="2">ARRIERE</th> </tr> <tr> <th></th> <th>G</th> <th>D</th> <th>G</th> <th>D</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Ripage (-8 à +8 m/km) :</td> <td colspan="4">+4.5 m/km</td> </tr> <tr> <td>Dissymétrie suspension (≤ 30%) :</td> <td colspan="2">5 %</td> <td colspan="2">5 %</td> </tr> <tr> <td>Forces verticales :</td> <td colspan="2">1313 daN</td> <td colspan="2">730 daN</td> </tr> <tr> <td><b>Frein de service</b></td> <td colspan="4"></td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage :</td> <td>423 daN</td> <td>481 daN</td> <td>273 daN</td> <td>269 daN</td> </tr> <tr> <td>Déséquilibre (&lt;20%) :</td> <td colspan="2">13 %</td> <td colspan="2">2 %</td> </tr> <tr> <td>Forces de freinage (efficacité) :</td> <td>423 daN</td> <td>481 daN</td> <td>273 daN</td> <td>269 daN</td> </tr> <tr> <td>Taux d'efficacité global (≥50 %) :</td> <td colspan="4">70 %</td> </tr> <tr> <td><b>Frein de stationnement</b> Taux d'efficacité (≥18 %) :</td> <td colspan="4">24 %</td> </tr> <tr> <td colspan="5"><b>Émissions à l'échappement</b></td> </tr> <tr> <td colspan="5">Opacité des fumées(3 m-1) C1:0.73 m-1 C2:0.74 m-1</td> </tr> <tr> <td colspan="2"><b>Feux de croisement</b> (-3 % à -0.5 %) :</td> <td colspan="3">-2.5 % -2.5 %</td> </tr> </tbody> </table>				AVANT		ARRIERE			G	D	G	D	Ripage (-8 à +8 m/km) :	+4.5 m/km				Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	5 %		5 %		Forces verticales :	1313 daN		730 daN		<b>Frein de service</b>					Forces de freinage :	423 daN	481 daN	273 daN	269 daN	Déséquilibre (<20%) :	13 %		2 %		Forces de freinage (efficacité) :	423 daN	481 daN	273 daN	269 daN	Taux d'efficacité global (≥50 %) :	70 %				<b>Frein de stationnement</b> Taux d'efficacité (≥18 %) :	24 %				<b>Émissions à l'échappement</b>					Opacité des fumées(3 m-1) C1:0.73 m-1 C2:0.74 m-1					<b>Feux de croisement</b> (-3 % à -0.5 %) :		-2.5 % -2.5 %		
	AVANT		ARRIERE																																																																							
	G	D	G	D																																																																						
Ripage (-8 à +8 m/km) :	+4.5 m/km																																																																									
Dissymétrie suspension (≤ 30%) :	5 %		5 %																																																																							
Forces verticales :	1313 daN		730 daN																																																																							
<b>Frein de service</b>																																																																										
Forces de freinage :	423 daN	481 daN	273 daN	269 daN																																																																						
Déséquilibre (<20%) :	13 %		2 %																																																																							
Forces de freinage (efficacité) :	423 daN	481 daN	273 daN	269 daN																																																																						
Taux d'efficacité global (≥50 %) :	70 %																																																																									
<b>Frein de stationnement</b> Taux d'efficacité (≥18 %) :	24 %																																																																									
<b>Émissions à l'échappement</b>																																																																										
Opacité des fumées(3 m-1) C1:0.73 m-1 C2:0.74 m-1																																																																										
<b>Feux de croisement</b> (-3 % à -0.5 %) :		-2.5 % -2.5 %																																																																								
INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE																																																																										
PROCÈS-VERBAL N° :		DATE :																																																																								
N° D'AGRÈMENT DU CENTRE :																																																																										

- Les points de contrôle sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (véhicules légers) ou de l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

- Les valeurs limites prises en compte correspondent aux valeurs limites applicables au véhicule contrôlé (date de mise en circulation, caractéristiques techniques).

- En cas de litige, les voies de recours amiables sont affichées dans le centre qui a délivré le procès-verbal.

- Le contrôle technique d'un véhicule n'exonère pas son propriétaire de l'obligation de maintenir le véhicule en bon état de marche et en état satisfaisant d'entretien conformément aux dispositions du code de la route et des textes pris pour son application (article 1er de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié pour les véhicules légers ou de l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur).

- La contre-visite doit avoir lieu dans un délai maximal de deux mois après le contrôle technique. Passé ce délai, un nouveau contrôle technique est obligatoire. Lorsque la contre-visite est réalisée dans un centre différent de celui où a été réalisé le contrôle technique périodique, le procès-verbal du contrôle technique périodique doit obligatoirement être présenté au contrôleur, faute de quoi un contrôle technique complet est réalisé. Les points ou ensembles de points à contrôler lors de la contre-visite sont définis à l'annexe I de l'arrêté du 18 juin 1991 modifié (véhicules légers) ou de l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

- Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations nominatives vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant au centre ayant édité le présent procès-verbal.

